

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190919-DEL_2019_078-DE

Note de synthèse : 12/09/2019
Extrait : 20/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 24
Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_078

OBJET :
Convention de mise à disposition entre
Trisomie 21 et la Commune de Rive de
Gier (annexe 02-01)

Séance du 19 septembre 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON,
M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.
André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis
BARLET, M. Nelson MANE, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie
GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline
BENOUMELAZ, M. Jean-Louis VALENTE

Etait absent :

Mme Colette MARCHAND COGNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Nadège TEYSSIER à Mme Martine HATTERER, Mme Catherine TISSIER
à M. Philippe JASSERAND, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M.
Gérard OCTROY, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, M. Gilbert ABRAS à Mme
Eliane MASSON, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et références :

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune de Rive de Gier souhaite accompagner des personnes touchées par le handicap afin de les intégrer dans les différents services de la collectivité.

Contenu :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de conventionner avec l'Association TRISOMIE 21 LOIRE, qui oeuvre en faveur de la réinsertion professionnelle en milieu ordinaire des personnes handicapées, dans le cadre d'une mise à disposition d'un travailleur.

La collectivité de Rive de Gier s'engage à fournir un environnement et des conditions de travail conformes à la réglementation en vigueur et compatibles avec le handicap.

La convention annexée à la présente est conclue pour une durée de un an .

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à:

- signer la convention avec l'association Trisomie 21 pour permettre la mise à disposition auprès de la commune, d'une personne handicapée.

Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer la convention avec l'association Trisomie 21 pour permettre la mise à disposition auprès de la commune, d'une personne handicapée

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**